

L'hon. M. ROGERS: Cela me surprend.

Le très hon. M. BENNETT: Les surprises sont nombreuses, j'ai le regret de le dire. Par exemple, par suite de la discussion qui s'est engagée à ce sujet l'autre jour, j'ai reçu une lettre d'un monsieur qui raconte qu'il a causé avec le ministre. Celui-ci lui a conseillé de voir le chef de l'organisation libérale. Je l'ai fait, dit-il, mais je ne puis obtenir d'emploi.

Tout ce que je demande au ministre, c'est d'assurer le comité qu'il va suivre la politique préconisée l'autre soir par le premier ministre et mettre fin à ces agissements inqualifiables. Quand on voit le fardeau des taxes imposées aux contribuables, il est fort grave de dire que, parce qu'un homme n'appuie pas un certain parti politique, le produit de tous les impôts acquittés par un adversaire de ce parti ne sera à la disposition que des membres du parti en question. C'est là ce que cela signifie. Il doit certes subsister quelque part au pays certains principes humanitaires. Je puis citer de nombreux exemples de ces pratiques dans les diverses régions du pays. Après ce qui s'est passé en Saskatchewan au cours du mois dernier, il ne faudrait pas tant parler du crédit social et des promesses relatives au versement d'un dividende mensuel de \$25. La chose doit aussi avoir des répercussions par tout le pays. La députation comprend-elle que, pour la première fois dans l'histoire d'une démocratie, les électeurs sont en majorité des assistés? Cela ne s'était jamais vu au Canada. Et les distributeurs de l'assistance intiment aux électeurs qu'ils souffriront de la faim, s'ils ne votent pas pour eux. Au comité de juger de l'effet de ces agissements sur nos institutions politiques.

L'hon. M. ROGERS: Cette remarque est également désobligeante à l'endroit des assistés. Mon très honorable ami prétend-il qu'un homme, parce qu'il est assisté, se soumettrait à semblable pression? L'affirmation est incroyable.

Le très hon. M. BENNETT: Je réponds immédiatement dans l'affirmative à la question de mon honorable ami et, ce qui est plus, j'en sais quelque chose. Celui qui a une femme et des enfants à nourrir ne peut courir le risque de les voir mourir de faim. Je sais qu'il en est ainsi; j'ai encore les lettres de plusieurs personnes qui m'ont écrit à ce sujet. C'est avec répugnance qu'ils ont agi ainsi; cependant, on sait ce que fera celui qui a une famille, et à qui l'on a laissé entendre qu'elle devra souffrir s'il n'est disposé à supporter un certain parti. Il est bel et bon de se servir de grands mots et de dire que c'est leur faire insulte. C'est conforme à la nature humaine. Cet homme est

[Le très hon. M. Bennett.]

contraint à agir ainsi par une force qu'il ne saurait combattre; il se débat entre ses convictions et le bien-être de sa famille. Il se dit donc: "Je sacrifierai l'un afin de sauver l'autre". C'est ni plus ni moins de l'anarchie.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le très honorable chef de l'opposition pourrait-il fournir au comité le nom d'une seule personne qui ait déclaré à qui que ce soit, qu'à moins de voter de telle ou telle façon elle aurait à souffrir de la faim?

Le très hon. M. BENNETT: D'après les journaux, l'honorable député de Regina aurait déclaré que les électeurs de la Saskatchewan devraient réélire des candidats libéraux hier dans cette province, vu qu'ils avaient obtenu plus d'argent qu'ils n'en auraient eu si les gouvernements provincial et fédéral n'avaient été libéraux; qu'on leur avait fourni de la provende et du fourrage, des vêtements, et autres choses du genre.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le très honorable chef de l'opposition fait maintenant allusion à un compte rendu des journaux. Il a parlé tout à l'heure de choses dont il était censé connaître l'authenticité. Je répète donc: Sait-il un seul cas où l'on ait dit à un homme qu'on le laisserait mourir de faim s'il ne votait pas d'une certaine façon?

Le très hon. M. BENNETT: J'avais dit que je ne lirais pas ces lettres, mais je vais en lire une qui traite de cette question, et qui m'est venue d'un citoyen des environs de Kingston. Voici ce qu'il dit:

Ayant appris que j'avais une chance d'obtenir de l'emploi au camp n° 42 de Barriefield, je me rendis au bureau de placement où l'on me dit de voir M. A. E. Stansbury. Il me donna une lettre adressée au contremaître, mais ce dernier se prit de rire lorsque je la lui remis, car étant un conservateur reconnu, on ne voulait pas de mes services.

Un de ses amis, dont il cite le nom, est maintenant en possession de la lettre de M. Stanbury.

L'hon. M. ROGERS: Qui l'a signée?

Le très hon. M. BENNETT: Je n'allais pas le dire, mais voici:

Je suis un ancien combattant et ne reçois aucune pension. N'étant pas libéral, il m'est presque impossible de trouver de l'emploi, et je me verrai bientôt expulsé de chez moi pour n'avoir pas payé mon loyer. Vous serait-il possible de me trouver, grâce à votre influence un emploi quelconque qui me permette de trouver un abri pour ma famille, car les autorités ne paient pas le loyer des sans-travail.

Votre très dévoué,

R. E. Rollands,

23, rue Elgin,
Kingston.

Et j'ai ici d'autres lettres du même genre venues de citoyens de Kingston. Certains